



Comment accéder au dossier de son enfant majeur au pénal

Par cissou

Bonjour,

ma fille a été incarcérée pendant 6 mois suite à une perquisition à mon domicile avec une saisie de 80 000€ en liquidité et pas loin de 90 kilos de résine de cannabis. Elle venait juste d'être majeure.

A priori elle fait l'objet d'une accusation de recel, revente voire même soupçonnée d'être à la tête d'un réseau.

Après 6 mois de prison, nous avons obtenu une liberté conditionnelle avec interdiction du territoire Rhône.

Malheureusement je découvre de plus en plus de détails inquiétants et n'ai pas droit d'accès au dossier.

Je souhaite savoir si il y a une possibilité pour avoir accès à celui-ci et savoir exactement ce qu'il en est et ce à quoi elle s'expose jusqu'au moment présent.

Doit-on rester avec un avocat commis d'office sur un dossier pareil d'autant que celui assigné ne donne aucune nouvelle ?

Dans l'attente de vos conseils,

Cdt

Par Isadore

Bonjour,

Je souhaite savoir si il y a une possibilité pour avoir accès à celui-ci et savoir exactement ce qu'il en est et ce à quoi elle s'expose jusqu'au moment présent.

Le seul moyen serait de demander à votre fille. Juridiquement, depuis sa majorité ses actes ne vous regardent plus.

Au vu des accusations, elle risque une longue peine de prison et une lourde amende, assortie d'un contrôle judiciaire de plusieurs années.

Doit-on rester avec un avocat commis d'office sur un dossier pareil d'autant que celui assigné ne donne aucune nouvelle ?

Si votre fille connaît un avocat en qui elle a confiance, elle peut faire appel à lui. Sinon, à voir si elle a envie de changer d'avocat.

J'attire votre attention sur un point très important : si vous n'êtes pas partie au dossier comme victime ou accusé, cette affaire ne vous regarde juridiquement pas. Seule votre fille peut décider ou non de vous communiquer des informations.

L'avocat, c'est son avocat à elle, il n'a pas le droit de communiquer avec vous sans son accord (même si c'est vous qui le payez).

N'hésitez pas à voir votre médecin si la situation est moralement trop difficile.